



## Facet recouvrement de creance -

Par **nanette0501**, le **24/09/2012 à 13:30**

Bonjour,

Je reviens vers suite à une question que j'avais posée, il y a un moment.

Je viens de recevoir aujourd'hui un courrier d'un huissier (??) du département 95 me demandant de les contacter ou mes ayant droits suite à une affaire pour moi terminée depuis la fin de mon dossier surendettement juillet 2010.

Il s'agit d'une demande de recouvrement, enfin je pense, d'une dette restant à recouvrir chez Facet de 445.00 euros depuis 2005.

Je sais qu'une société de recouvrement ou même un huissier ne peut intervenir s'il n'est pas domicilié dans mon département. A confirmer.

Que dois je faire de son courrier non recommandé ?  
merci beaucoup pour vos réponses.

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 18:28**

Bonjour

Lettre simple, vous la mettez dans le tiroir à souvenir et vous ne répondez pas.

La dette est forclosée.

Si il avait un titre exécutoire, vous auriez eu la visite d'un huissier de votre département

depuis longtemps.

Vous laissez l'affaire se poursuivre sans vous inquiéter.